

Réguler l'économie numérique

Aïcha Magha & Maurizio Vitullo ■ Décembre 2017

Economie numérique, collaborative ou de plateforme... Ces termes désignent des modèles économiques très différents, tant sur le plan de la production que de l'usage des biens et services concernés. On a tendance aujourd'hui à les utiliser indifféremment comme de simples synonymes alors qu'ils recouvrent des approches économiques différentes. Les acteurs économiques jouent eux-mêmes, dans un esprit de séduction et de marketing, sur l'ambiguïté des mots. Ainsi Uber et Airbnb se présentent comme les pionniers de l'économie collaborative, de partage... La réalité est tout autre...

Petit lexique du numérique

Economie collaborative/coopérative

Elle repose sur le principe du don, de la production de biens communs. Elle réunit des collaborateurs volontaires dans l'élaboration d'un bien, d'un savoir-faire, d'idées librement partagés. La notion de gratuité y occupe une place centrale (comme OpenOffice).

Economie de plateforme (Uber, Airbnb, Amazon)

Elle se construit à partir de plateformes informatiques qui assurent le rôle d'intermédiaire entre les clients et les offreurs de services physiques et/ou matériels. Ici, l'enjeu n'est pas de produire un bien ou un service collectifs mais de contrôler l'accès à des ressources existantes pour satisfaire des besoins (se loger pour Airbnb, se déplacer pour UBER, se faire livrer pour Deliveroo...). Ces plateformes utilisent le Big Data et les algorithmes pour optimiser l'offre et la demande. Surtout, elles sont détenues par de puissants groupes financiers capitalistes qui expérimentent de nouvelles formes de prédation économique où le travail salarié - encadré légalement - est remplacé par diverses formes d'entrepreneuriat ultra-précaire.

Economie numérique/digitale

Elle s'appuie également sur des plateformes informatiques qui mettent en relations des offreurs et des demandeurs de services pouvant s'échanger sous forme de fichiers numériques. Ce sont des services dématérialisés et déterritorialisés (traduction de textes, identification de codes, services informatiques ou juridiques...). Les prestations sont rémunérées à l'acte et réalisées par un travailleur dit « nomade » ou « connecté », par-delà les frontières et les métiers. Ce modèle tend vers une standardisation des prestations à fournir (simples et répétitives comme dans le modèle fordiste), une précarisation des travailleurs (mise en concurrence du salaire à l'échelle planétaire) et à une fragilisation des qualifications sur le marché du travail (travailleur interchangeable). Il s'agit d'une forme de taylorisation moderne et mondialisée du travail recourant à des « galériens du numérique ».

Robotisation/automatisation

L'automatisation implique le remplacement de l'Homme par des machines, des ordinateurs et des robots pour accomplir des tâches bien précises. La robotisation permet à des machines ou des logiciels d'accomplir des tâches complexes, cognitives (intelligence artificielle) non répétitives. La robotisation poursuit le phénomène de remplacement de l'Homme, y compris dans la prise de décision (ex. les voitures autonomes, mais aussi des armes de guerre choisissant leur cible sans intervention humaine).

Big Data

Il s'agit de la collecte d'un volume important de données et de leur analyse pour en tirer des informations utiles. Le Big Data se caractérise par le volume, la variété et la vélocité. Les perspectives du traitement des Big Data sont énormes, notamment pour l'analyse d'opinions politiques ou de tendances industrielles, l'épidémiologie, la lutte contre la criminalité, la sécurité... Pour donner du sens à ces données, on recourt à un algorithme de gestion du Big Data.

Contexte et enjeux

L'économie de plateforme, l'ubérisation et la numérisation sonnent-elles le glas de nos emplois, de nos systèmes fiscaux et sociaux ? Les études et les propositions pleuvent pour étayer diverses thèses et leur contraire. Il est fort à craindre que la destruction créatrice d'emplois (principe de Schumpeter¹) ne se vérifie pas cette fois-ci mais rien ne permet d'affirmer le contraire non plus. Une chose est certaine : jusqu'à présent, les chiffres démontrent que l'emploi salarié continue de croître mais sous une forme plus précaire qu'auparavant. Et c'est le seul véritable enjeu qui doit nous préoccuper.

Aux antipodes de métiers très qualifiés inhérents au numérique, certains prédisent une nouvelle classe de travailleurs, très peu qualifiés (les galériens du numérique). Il en résulterait une érosion des emplois moyennement qualifiés et de la classe moyenne².

Une anticipation nous permettra d'aborder la révolution numérique telle qu'elle est. C'est-à-dire tout sauf neutre. Elle est traversée par des intérêts et des rapports de force. Elle comporte un enjeu financier colossal pour les entreprises mais également démocratique, politique, économique, social, sanitaire, environnemental... et donc syndical.

Selon le contexte politique dans lequel elle se développe (et les intérêts qu'elle sert en priorité), elle peut aussi bien incarner un progrès fabuleux (allègement de la charge de travail ou du caractère pénible par exemple) ou un grand bond en arrière pour les travailleurs. Tout dépend du cadre dans lequel elle doit évoluer. Ce n'est pas parce qu'un avion peut voler sans pilote que cela est autorisé ou souhaitable. De la même manière, ce n'est pas parce qu'une armée de robots peut remplacer le personnel médical que c'est opportun humainement. Si le rapport de force est laissé aux multinationales, voici ce qui nous attend :

- le renforcement de la libéralisation (dérégulation) du marché du travail et la marchandisation des rapports humains (numérisation = extension de la marchandisation) ;
- l'explosion du nombre de précaires, faiblement rémunérés, payés à la tâche, sans contrat de travail, sans protection sociale ;
- une délocalisation accélérée de certaines activités économiques jusqu'ici ancrées localement (comme le commerce de proximité remplacé par l'e-commerce) ;
- le risque pour le marché du travail d'évoluer vers une polarisation de l'emploi avec d'un côté des emplois hautement qualifiés et de l'autre des emplois ne nécessitant que peu de qualifications ;
- la mise à mal du financement de la sécurité sociale et la privatisation de la protection sociale ;
- la promotion du revenu universel comme supplétif aux revenus des travailleurs précaires (il s'agirait donc d'un revenu universel insuffisant pour vivre, permettant juste de boucher les trous entre une multitude de contrats précaires) = prime aux bas salaires ;

¹ Joseph Schumpeter (1883 - 1950), économiste autrichien. On lui doit la théorie de la « destruction créatrice » qui désigne le processus continuellement à l'œuvre dans les économies de disparition de secteurs d'activité économique conjointement à la création de nouvelles activités économiques.

² Travaux de Christophe Degryse, Etui (compléter la référence).

- un accroissement des gains de productivité par la numérisation ; ces « dividendes numériques » iront enrichir davantage les investisseurs et les actionnaires au détriment des travailleurs et des finances publiques ;
- une désynchronisation des statuts (des travailleurs), ainsi que des lieux et des plages horaires de travail, qui vont compliquer la rencontre effective des travailleurs, l'entente sur des revendications communes et les mobilisations syndicales.

Pour qu'elle ne s'opère pas au seul profit du capital, nous faisons de la transition numérique un objet de négociation collective à part entière.

Un contrat social numérique wallon

Confidentialité et propriété des données

La propriété et l'usage des algorithmes et des données seront demain au cœur des enjeux de pouvoir, de contrôle et de domination. On ne peut pas laisser le marché décider seul de l'utilisation de ces données. Une réglementation spécifique doit, de manière indispensable, poser des balises. Parce que les enjeux financiers sont colossaux pour les multinationales qui veulent à tout prix accéder aux données (souvent appelées « l'or noir » du XXI^{ème} siècle), mais aussi parce que l'affaire Edward Snowden nous a appris que les états eux-mêmes pouvaient outrepasser la loi, il faut se montrer particulièrement vigilant sur l'application de telles législations.

Droit à la déconnexion

Sur les conditions de travail, le numérique peut engendrer un accroissement des rythmes de production, avoir un impact sur la santé mentale et physique et mettre à mal la protection de la vie privée. La technologie donne aux employeurs un pouvoir de contrôle inédit (flicage des salariés par la connexion et la géolocalisation permanente), l'estompement de la notion de temps de travail et de la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée. L'instauration d'un droit à la déconnexion, comme en France et Allemagne, permettra aux salariés, tout en luttant contre les risques de burn out, de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Avoir la possibilité de ne pas se connecter aux outils numériques, de ne pas être contacté par leur employeur en dehors de leur temps de travail et le principe de précaution pour raisons de santé seront certainement des points phares dans les cahiers de négociations santé/bien-être au travail.

Par ailleurs, un objet connecté n'est plus seulement la propriété de celui qui le possède : il est également partiellement détenu (dans son fonctionnement ou les données qu'il fournit) par ceux qui y ont accès à distance. D'un point de vue syndical, il est important de poser la question « qui a le droit d'activer ou d'accéder aux données des objets connectés ? » afin de restreindre, par la loi (si possible) ou la concertation, le droit des employeurs à activer les objets (professionnels ou domestiques) des travailleurs.

Un contre-exemple vaut mieux qu'un long discours

Mars 2017, l'entreprise New Fusion de Malines a procédé au placement d'une puce électronique RFID (identification par radio fréquence) dans la main de huit travailleurs « volontaires ». C'est désormais chose faite. L'objet, pas plus grand qu'un grain de riz (1 cm de long pour 1 millimètre d'épaisseur), leur permet d'ouvrir les portiques de la société mais également d'activer leur ordinateur. L'implantation de puces sous la peau des travailleurs pose cependant la question du respect de la vie privée ainsi que celle de la santé publique. En effet, en acceptant d'être « pucé », l'employé volontaire est traçable en permanence et voit ses moindres faits et gestes analysés.

Un plan de transition vers le numérique

Nous devons disposer d'outils d'analyse et de statistiques qui nous permettent de suivre les tendances sectorielles et identifier dans quels domaines l'utilisation des robots crée ou détruit des emplois. Sur le plan de la formation, nous devons identifier les métiers existants ou émergents qui nécessitent des compétences numériques de base. Enfin, la Wallonie doit s'outiller d'un plan d'accompagnement et de formation professionnelle continue des travailleurs et des travailleurs sans emploi vers et dans l'économie numérique, et ce en lien avec la reconversion industrielle de la Région.

Une information spécifique dans le bilan d'entreprise

La structure financière de l'entreprise sera également modifiée par l'arrivée du numérique. Pour les employeurs et les actionnaires, le passage au numérique se justifie, dans un climat concurrentiel, comme une opportunité pour diminuer les salaires et augmenter la productivité. Le risque est donc bien réel de voir ces entreprises dégager de plantureux bénéfices, au seul profit des actionnaires. Afin de construire une réponse syndicale à ce nouveau défi, une information spécifique dans le bilan d'entreprise doit permettre d'évaluer :

- le nombre de « robots intelligents » utilisés ;
- l'impact spécifique de la robotique et de l'intelligence artificielle sur les résultats financiers des entreprises (à des fins de fiscalité et de calcul des cotisations de sécurité sociale) ;
- les économies réalisées en salaires et en cotisations de sécurité sociale grâce à l'utilisation de la robotique en lieu et place du personnel humain.

Un conditionnement des aides publiques au numérique

L'investissement de deniers publics (équipement du territoire en infrastructures et matériels, formations des travailleurs) consenti pour répondre au plan numérique européen ne doit pas se faire au seul bénéfice des entreprises. Les subsides publics à la transition numérique wallonne ne peuvent en aucun cas engendrer des pertes d'emplois. Des conditions doivent donc être posées avant leur octroi pour garantir une transition numérique qui se fasse également au bénéfice des travailleurs wallons. Par ailleurs, étant donné les impacts possibles des ondes sur la santé humaine, les services publics devraient également tenir des statistiques sur le nombre de personnes électrosensibles et l'éventuelle montée de maladies liées à l'exposition aux ondes.

Taxe robot : prudence !

Il faut se montrer très prudent par rapport à la fiscalité sur les robots et réfléchir à la meilleure manière de faire contribuer les gains de productivité engrangés. Le discours sur la disparition du salariat s'accompagne de celui sur la taxation des robots et sur l'allocation universelle. Cette trinité, nous devons la contester avec la plus grande énergie car chacune de ses composantes est le pilier d'un projet capitaliste très cohérent. A terme, il sera facile de présenter le robot comme créateur de richesses : il fournit un travail, il génère des gains de productivité, il paie ses impôts, il finance même l'allocation universelle. Magique. De là à en déduire que c'est désormais le capital qui crée la richesse, il n'y aura qu'un pas qui sera assurément franchi. Un calcul de l'ISOC (Impôt des Sociétés) tenant compte de l'intensité « laboristique »³ de l'entreprise serait sans doute plus judicieux.

Perspectives & défis

Actuellement, souvent en dehors des organisations syndicales, des mobilisations de livreurs à vélo se mettent en place en Belgique et en Europe. Des collectifs de défense des travailleurs s'organisent et portent des revendications communes. Ils obtiennent des avancées sur les questions salariales et de sécurité. Des mouvements de grève et des stratégies de blocage touchent les grandes entreprises du numérique. Cependant, le tournant historique de la transition numérique devrait également passer par les organisations syndicales, les plus à même de défendre et représenter ces travailleurs et de créer des droits là où ne règne que l'arbitraire du donneur d'ordre.

Répondre au défi du numérique devrait également passer par le développement des modèles économiques du numérique plus respectueux des travailleurs comme la création de coopératives sociales regroupant des travailleurs de plateformes.

L'économie numérique aura un impact non-négligeable sur les entreprises. Elle va transformer, déplacer, créer et supprimer des métiers. Il est dès lors important d'informer les travailleurs et leurs représentants, au travers notamment de la formation, afin qu'ils soient suffisamment outillés pour se défendre et se protéger face à ces nouveaux enjeux.

³ Intensité laboristique : ration entre le cash-flow (flux de liquidités) et le nombre de travailleurs dans l'entreprise.